

**PROCEDURE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LICENCE ET MASTER
&
PROCEDURE INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES**

Procédure « INSCRIPTION ADMINISTRATIVE »

IA Web : les dates à retenir

En fonction de votre situation	Ouverture IA Web site internet UBO	
Etudiants admis dans l'année supérieure en Licence (ou redoublants)	<u>Du 05 au 12 Juillet</u>	<u>A partir du 26 Août</u>
Etudiants admis en Licence de droit à l'UFR en 2018-2019 et souhaitant s'inscrire en Master 1 droit (M1 DPV, M1DPF, M1 DPAI, M1 CDP- DPA) ou redoublants M1 DPV, M1 DPF, M1 DPAI, M1 CDP :	<u>Attention, pour les étudiants déclarés en session 2 en 2018-2019, l'inscription pourra être effectuée uniquement après les délibérations de session 2</u>	<u>(attention le serveur des inscriptions pédagogiques (choix des UE libres) est ouvert jusqu'au 09septembre)</u>
étudiants sortants Erasmus (ou redoublants)	Impérativement avant votre départ Soit du 05 au 12 Juillet ou à partir du 26 Août	
ETUDIANTS AYANT CANDIDATÉ PAR « E CANDIDAT » ET ayant été ADMIS DANS UNE FORMATION	<u>Du 05 au 12 Juillet</u>	<u>A partir du 26Août</u>

Vous êtes

- ✓ **Etudiant en LICENCE Droit, Economie Gestion et AES et/ou en M1 DPV, M1 DPF, M1 CDP, M1 DPAI**

Vous pouvez vous inscrire :

- dans l'année supérieure si vous remplissez les conditions suivantes :
 - si au cours de l'année 2018/2019 votre moyenne est = ou > à 10,
 - les étudiants pour lesquels les deux semestres ont été déclarés « Acquis » ou « Validé par compensation » en session 1 ou en session 2 à l'issue de l'année universitaire 2018-19,
 - les étudiants déclarés AACD (autorisés à continuer avec 1 semestre de « Acquis » et moins de 15 ECTS de retard en dette dans le second semestre de l'année). **Dans ces deux cas, le Service Scolarité finalisera l'inscription de l'étudiant sur son année en dette.**
- ✓ **Etudiants déclarés « redoublants » dans la même année du diplôme – session 2 à l'issue de l'année universitaire 2018-19**

Comment procéder à votre inscription ?

Etape 1 - S'ACQUITTER de la Contribution Vie Etudiante et de Campus - CVEC

Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Pour l'année 2019-2020, le montant de la CVEC s'élève à 91 €.

<http://cvec.etudiant.gouv.fr>.

La cotisation sera versée au CROUS de l'académie.

Etape 2 - Après avoir effectué le paiement de la cotisation, vous devez procéder à votre inscription administrative par le web, suivez le lien :

<https://www.univ-brest.fr/inscriptions>

<http://www.univ-brest.fr/profils/etudiant/>

Soyez attentif aux rubriques relatives à la bourse car elles déterminent le montant de vos droits ainsi que les documents à fournir pour justifier vos déclarations

Etape 3 - Paiement de vos droits universitaires

Votre réinscription par internet se terminera par le choix du mode de paiement.

Le paiement par carte bancaire (système sécurisé) **est recommandé**

Possibilité de régler vos droits en 3 fois par carte bancaire via le WEB.

Etape 4

Lors de votre inscription, vous devez déposer en ligne les documents dématérialisés sur la plateforme

- Une photo d'identité
- Une photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense ou de l'attestation de recensement
- Le certificat de scolarité si double inscription
- La carte vitale
- La notification de bourses délivrée par les CROUS
- Le relevé de notes du baccalauréat
- L'autorisation du droit à l'image (document à télécharger sur le site de l'UBO)
- L'autorisation d'inscription pour les étudiants mineurs (document à télécharger sur le site de l'UBO)
- Une copie du contrat assurances – responsabilité civile couvrant l'année universitaire du 01/09/2019 au 31/08/2020 à votre nom et prénom.
- Votre contrat de travail si vous êtes salarié(e)

Etape 5 - FINALISATION DE L'INSCRIPTION ET DÉPÔT DES PIÈCES NON DÉMATÉRIALISÉES



Retrait des cartes d'étudiants au Bâtiment principal de la Faculté de Droit Economie Gestion et AES -12 rue de kergoat- Salle des inscriptions

Excepte Les étudiants ayant le statut de formation continue : vous devez vous'inscrire auprès de la Scolarité Formation continue

➤ **UNIQUEMENT POUR LES « bacheliers » ou « étudiant partant en Erasmus »**

- Soit au créneau imposé par parcours sup du 05 au 12 juillet ou du 26 au 28 aout
- Soit à partir du lundi 26 aout de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
(Merci de vous présenter 1heure avant la fermeture soit à 11h ou 15h30 au plus tard)

La rentrée a lieu le **lundi 2 septembre**

➤ **POUR LES AUTRES ETUDIANTS**

➤ **Pour les nouveaux étudiants admis par la procédure e-candidat**

A partir du mardi 27 aout de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. (Merci de vous présenter 1heure avant la fermeture soit à 11h ou 15h30 au plus tard)

Attention le serveur des Inscriptions pédagogiques pour les licences (choix des UE libres) est ouvert jusqu'au 09 septembre

➤ **Pour les réinscriptions en licence**

A partir du mercredi 28 aout de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. (Merci de vous présenter 1heure avant la fermeture soit à 11h ou 15h30 au plus tard)

La carte étudiante 2018/2019 doit être conservée et présentée lors de votre passage sur la chaîne des inscriptions

Attention le serveur des Inscriptions pédagogiques (choix des UE libres) est ouvert jusqu'au 09 septembre)

➤ **Pour les réinscriptions en Master 1**

A partir du lundi 1^{er} septembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
(Merci de vous présenter 1heure avant la fermeture soit à 11h ou 15h30 au plus tard)

ATTENTION: (pour les réinscriptions) la carte étudiante 2018/2019 doit être conservée et présentée
Lors de votre passage sur la chaîne des inscriptions

➤ **Pour les inscriptions en Master 2**

A partir du jeudi 05 septembre au vendredi 20 septembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. (Merci de vous présenter 1heure avant la fermeture soit à 11h ou 15h30 au plus tard)

Pièces à apporter :

- Ancienne carte étudiante 2018-2019 pour les réinscriptions
- Relevés de notes
- Moyen de paiement
- Carte d'identité
- Pièces non déposées sur la plateforme
- Fiche de transfert (si vous venez d'une autre université).

La procuration ne permet pas la délivrance de la carte.

Procédure « INSCRIPTION PEDAGOGIQUES »

L'inscription pédagogique correspond à l'inscription aux examens pour les matières obligatoires et à choix pour l'ensemble de l'année universitaire (les 2 semestres).

Cette inscription pédagogique se fait impérativement en ligne

à partir du lundi 26 Août

À l'adresse suivante :

<https://inscription.univ-brest.fr/ipweb>

IMPORTANT :

Lors de l'inscription pédagogique il vous sera demandé de choisir une UE Libre parmi toutes les options proposées par l'UBO.

Vous trouverez le détail des matières sur le site de l'UBO ou à l'adresse suivante :

<http://www.univ-brest.fr/deve/menu/Formation/unites-enseignement-libres>

Veillez à bien vérifier que la matière désirée est bien proposée au semestre concerné et sur Brest.

NB : Pour les UE Libres proposées par les services communs de l'UBO (Service culturel, CAP'Avenir), l'inscription est double : celle-ci doit être faite en ligne ainsi qu'au secrétariat du service concerné.

Attention : les UE Libres concernent tous les étudiants de licence l'UBO.

Pour certaines, le nombre de places est limité,

ne tardez pas à vous inscrire.

attention le serveur des Inscriptions pédagogiques (choix des UE libres) est ouvert jusqu'au 09 septembre)